



**EXIGENCES DE DÉPÔT DES ASSUREURS ET DES SOCIÉTÉS DE SECOURS  
MUTUEL CONSTITUÉS EN VERTU D'UNE LOI FÉDÉRALE TITULAIRES D'UNE  
LICENCE DU MANITOBA**

	<b>DOCUMENTS EXIGÉS</b>	<b>FORMAT EXIGÉ</b>	<b>DATE D'ÉCHÉANCE</b>	<b>DROITS EXIGÉS</b>
Assureurs constitués en vertu d'une loi fédérale (assurance vie)	Pages 95.010L à 95.040L Vie Relevé Trimestriel & Supplément annuel	PDF de préférence	28 février	S. O.
Assureurs constitués en vertu d'une loi fédérale (assurance IARD)	Pages 67.10, 67.30, 93.30 et 93.50 IARD Relevé Trimestriel & Supplément annuel	PDF de préférence	28 février	S. O.
Succursales canadiennes d'assureurs étrangers (assurance vie)	Pages 95.010L à 95.040L Vie Relevé Trimestriel & Supplément annuel	PDF de préférence	28 février	S. O.
Succursales canadiennes d'assureurs étrangers (assurance IARD)	Pages 67.10 et 67.30 IARD Relevé Trimestriel & Supplément annuel	PDF de préférence	28 février	S. O.
Sociétés de secours mutuel	Pages 95.010L à 95.040L Vie Relevé Trimestriel & Supplément annuel	PDF de préférence	28 février	S. O.

Fournir une copie des pages indiquées ci-dessus. L'état annuel intégral n'est plus exigé, sauf à la demande du surintendant.

Envoyer les documents à l'adresse suivante : [firbinsurance@gov.mb.ca](mailto:firbinsurance@gov.mb.ca)

Renseignements : Ligne – (204) 945-2542